

3 REPÈRES POUR ÉLABORER ET ANIMER LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

D'APRÈS LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE LA HAS



Le projet d'établissement de l'ESSMS (PE-PS) définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Il est établi pour une durée maximale de cinq ans. (source : HAS)

1

POSER LE CADRE

- Mettre en place un comité de pilotage
- Présenter la méthode générale de travail lors d'une réunion de coup d'envoi
- Délimiter et partager le rôle des différents groupes de travail
- Penser aux dispositifs de circulation de l'information
- Définir les instances et procédures de validation

2

PROCÉDER PAR ÉTAPES

- Analyser des publics et des ressources territoriales de l'établissement ou du service
- Analyser les enjeux spécifiques à la structure
- Passer à la rédaction du PE-PS en recherchant une fluidité maximale
- Valider le PE-PS, d'abord d'un point de vue technique, puis du point de vue du fond
- Assurer le suivi et l'actualisation régulière du projet d'établissement

3

REPÉRER ET MOBILISER LES MOYENS DISPONIBLE

- Évaluer la capacité de la structure à mettre en œuvre la démarche
- Ajuster le travail des professionnels selon les moyens disponibles



Flashez le QR code pour en savoir plus les RBPP PE-PS

